

Conférence de presse : étude d'impact socio-économique PJM
Propos introductif par Luc GATEAU, Président de l'Unapei

Mesdames, Messieurs,

Je suis ravi de vous retrouver aujourd'hui pour évoquer un sujet qui tient à cœur à l'Unapei : la protection juridique des majeurs. L'Inter fédération, qui nous réunit, accompagne 320 000 personnes protégées au quotidien en France. Regroupant les trois principaux acteurs associatifs du secteur - la Fnaf, l'Unaf, et l'Unapei - elle est force de propositions dans le champ essentiel des politiques de soutien à l'autonomie.

Expertes dans leur domaine, ces organisations constituent les partenaires incontournables des pouvoirs publics, tant dans le cadre de travaux de prospective, que des réformes. Elles partagent valeurs humanistes et engagement auprès de publics fragilisés, et participent pleinement à cette mission d'intérêt général, qu'est la protection juridique des majeurs.

Ces derniers mois de crise sanitaire ont mis en évidence le caractère indispensable de leurs accompagnements. Particulièrement isolés, nombre de majeurs protégés ne pouvaient plus se rendre à la banque pour retirer l'argent liquide nécessaire à leur subsistance. Les mandataires judiciaires ont immédiatement mis en place du portage d'argent au domicile, des livraisons de denrées alimentaires, voire se sont rendus chez les majeurs protégés en personne.

Crise sanitaire ou pas, nous sommes tous susceptibles d'être concernés, tôt ou tard, par le recours à un mandataire judiciaire professionnel. De fait, leurs services évitent l'avènement de situations dramatiques : maltraitance financière, perte de droits, d'aides sociales, sans-abrisme, pauvreté, surendettement, manque de soins, perte de l'estime de soi, isolement social.

Pourtant, force est de constater que notre secteur d'activité souffre encore d'une véritable méconnaissance de sa plus-value économique et sociale. En témoignent :

- L'Insuffisance des moyens alloués à ce champ et
- L'absence de politiques publiques permettant une coordination effective entre ministères et administrations générales.

Tels sont les enjeux que nous faisons valoir au quotidien dans nos rapports avec les décideurs publics.

Enfin, le métier de mandataire judiciaire est peu connu, mal compris, voire peu valorisé. Cette image doit évoluer. Les métiers de la protection juridique, métiers du « prendre soin » se doivent d'être reconnus. Aujourd'hui, il est fondamental d'aller plus loin pour faire valoir les bienfaits pour la société de ce secteur. C'est pourquoi, et pour la première fois, l'Inter fédération a mené une étude sur les gains socio-économiques de la protection juridique.

Il s'agit d'objectiver non seulement tous les bénéfices de la mesure de protection pour les bénéficiaires, mais également les gains générés pour la société et les finances publiques. Les résultats de cette étude inédite, sont sans appel : les coûts évités pour les finances publiques sont supérieurs aux coûts engagés par les politiques publiques.

Mais tout ne se monétarise pas et n'oublions pas de prendre en considération les autres apports fondamentaux de ces services pour la société :

- Si la protection des majeurs n'existait pas, nous serions face à une précarisation et à un isolement des personnes concernées qui devraient inévitablement être prises en charge par la collectivité.
- Le travail des mandataires professionnels permet aux majeurs protégés de retrouver dignité personnelle, sociale et qualité de vie.
- Ils permettent d'apporter, et ce n'est pas rien, du soutien et du répit aux aidants familiaux.

Si estimer une valeur monétaire de la qualité de vie et de l'estime de soi est complexe, on peut pourtant évaluer les gains en termes de limitation des hospitalisations, de recours aux institutions spécialisées, de recours à des solutions et aides d'urgence, particulièrement coûteuses pour la société et la dette publique.

La protection juridique des majeurs doit être soutenue par les pouvoirs publics et constituer une véritable politique publique. Il est urgent de prendre en compte la diversité des populations concernées et de se préparer à leur augmentation significative, dans les années à venir, pour éviter la paupérisation et la désocialisation des personnes protégées.

Ne l'oublions pas, les mandataires judiciaires ont au quotidien la mission et l'objectif d'accompagner, dans le respect de leurs choix, les personnes qui leur sont confiées par décision de justice, du fait d'une altération de leurs facultés intellectuelles, liée à l'âge, à la maladie, au handicap, à leur vulnérabilité sociale et financière.

La bonne prise en considération de ces personnes, la réponse à leurs besoins, constitue un enjeu sociétal clé et un défi incontournable à relever pour les pouvoirs publics, qui doivent augmenter leur capacité d'agir en direction de ces publics.

Le budget alloué à la protection juridique doit être à la hauteur de l'ambition affichée par le législateur. Sans quoi, l'esprit des lois de 2007, de 2019, ainsi que de la convention internationale relative aux personnes en situation de handicap, serait dénuée de tout sens !

Dans cette perspective, cette étude constitue un outil d'évaluation et de valorisation de la politique publique en faveur de ces personnes, et doit servir de boussole à l'action des pouvoirs publics, en vue d'assurer aux personnes protégées un accompagnement tutélaire de qualité et adapté à leurs besoins et à leurs attentes.